

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 1^{er} février 2016, 10h – 11h45, salle A208

Présents : Mme F. Zay, Mme C.-L. Mottaz-Jiang, MM. L. Baumer (président), J.-M. Giagnoli (Distic), P. Grespan, J. Moeschler, R. Wetzel et P. Coet

Le procès-verbal de la dernière séance (18 février 2015) n'appelle pas de remarque particulière.

Projets COINF

Aucun projet n'a été soumis à la commission. M. Moeschler s'en étonne car il pensait que son département ferait une proposition. Le cas échéant la commission sera consultée par voie électronique.

Poste de travail / logiciel d'inventaire

M. Grespan informe que les correspondants informatiques sont censés passer auprès de chaque utilisateur pour expliquer ce qu'est ce logiciel d'inventaire et remettre un *flyer* sur la notion de poste de travail; les correspondants doivent signaler les utilisateurs qui refuseraient l'installation du logiciel. M. Grespan estime la mission discutable, d'autant qu'elle prendrait beaucoup trop de temps.

M. Baumer s'interroge sur ce logiciel qui n'inventorie pas la totalité des logiciels présents sur un poste. M. Giagnoli confirme que seuls certains logiciels sont ciblés, dans le double but d'améliorer la gestion du parc (p. ex. mises à jour) et de vérifier la conformité des installations (existence d'une licence). Les ordinateurs privés ne sont pas concernés, mais rien n'interdit de les inclure dans l'opération s'ils ont un usage professionnel. Le logiciel d'inventaire fonctionne aussi bien sur PC que sur Mac.

M. Moeschler demande si les utilisateurs ne pourraient pas le télécharger eux-mêmes. M. Grespan estime que seuls 4/10^e des utilisateurs le feront ; il essaiera d'utiliser les deux méthodes.

M. Giagnoli insiste sur l'objectif de cette campagne d'information, qui est de sensibiliser les utilisateurs au statut de leur poste de travail, en termes de droits et de devoirs. L'inventaire n'est qu'un aspect de l'opération.

Décision : M. Grespan enverra un message d'explication à tous les utilisateurs ; le *flyer* sera déposé sur chaque poste de travail. Chaque utilisateur sera informé qu'il peut demander au service informatique des précisions et des explications. L'installation sera possible par un lien figurant dans le message ou se fera à distance. Le délai de déploiement est fixé à la fin de l'année.

Conservation des données récoltées dans le cadre de projets de recherche

Il semble que les demandes au FNRS intègrent désormais cette question. Le demandeur doit démontrer que les données seront conservées et accessibles.

Ce n'est pas sans conséquences. M. Grespan signale un projet récemment déposé qui nécessite 10 To. La Distic facturera 1'000 F par an pour l'entretien et le maintien d'une telle capacité de stockage. La charge financière pourrait devenir très importante en cas de multiplication des projets impliquant de grandes capacités de mémoire.

M. Moeschler doute du bien-fondé d'une telle facturation interne, à plus forte raison sachant que les montants ainsi récoltés ne couvrent pas les frais réels. La commission est d'avis que la solution doit être trouvée au niveau de l'institution.

M. Baumer croit savoir qu'une réflexion est en cours à un niveau supérieur. M. Giagnoli confirme l'existence d'un projet *Data Life Cycle Management* (DLCM) à l'échelle du pays. M. Baumer suggère d'en attendre les résultats et de se contenter dans l'immédiat des ressources facultaires.

Décision : la question sera portée devant la COINF.

Crédit de renouvellement et durée d'amortissement

Le crédit accordé en 2016 à la Faculté est quasiment remonté au niveau de 2014. L'amortissement est depuis l'an dernier fixé à 5 ans pour les PC et en principe 4 ans pour les portables. Chaque collaboratrice ou collaborateur ne peut disposer que d'un seul poste de travail, fixe ou portable.

M. Moeschler suggère d'allonger la durée de vie des postes en ne changeant que leur disque dur. La différence de coût est en effet considérable entre cet accessoire et une machine. M. Grespan estime que l'opération n'est pas aussi simple et surtout qu'elle prendrait beaucoup de temps.

Décision : les règles édictées en 2015 sont maintenues.

Migration vers Concrete5

Mme Mottaz-Jiang confirme le bon déroulement de la migration, malgré un goulot d'étranglement au niveau de la Distic. Le département des études est-asiatiques est le dernier à devoir migrer. Le degré de satisfaction est assez élevé car l'outil est d'un usage simple et intuitif.

Une nouvelle charte graphique est annoncée, dont la date de déploiement est à ce jour inconnue.

Participation du service informatique à des projets de recherche

Le service ne participe pas à d'éventuels développements, mais soutient dans toute la mesure du possible les projets. La sortie du projet est souvent un moment critique (cf. ci-dessus le problème de la conservation des données).

M. Grespan dénombre actuellement 6 à 7 projets. Il cite l'exemple de l'*HyperCodex* qu'il a fallu sauver après sa fin. Les projets sont souvent abrités sur des serveurs Linux, ce qui nécessite une mise à niveau des compétences du service.

M. Moeschler pense qu'à terme il faudrait disposer d'une personne chargée de superviser le volet informatique des projets et de les valoriser en améliorant leur visibilité. Mme Zay souligne l'utilité d'une telle ressource, notamment en amont lors de l'élaboration des projets. M. Grespan insiste sur la nécessité d'un cadre afin d'éviter de trop grandes disparités entre projets, ce qui rend difficile, voire impossible, leur gestion et leur suivi après leur échéance.

Divers

Migration des données : la migration des données du personnel académique des serveurs Novell vers FILr se poursuit. Elle devrait s'achever en juin. A noter que la migration des données des étudiants est déjà terminée.

M. Grespan souhaite qu'un rappel soit fait à propos du matériel acheté avec des fonds : ce matériel appartient bel et bien à l'institution et doit lui revenir.

M. Baumer signale la prochaine ouverture de l'exposition intitulée « L'énigme Anticythère », consacrée à un calculateur astronomique antique.